



Europäisches  
Patentamt  
European  
Patent Office  
Office européen  
des brevets



(11)

EP 2 181 632 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
**05.05.2010 Bulletin 2010/18**

(51) Int Cl.:  
**A47K 3/16 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **09358009.0**

(22) Date de dépôt: **22.10.2009**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL  
PT RO SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA RS**

(30) Priorité: **31.10.2008 FR 0806069**

(71) Demandeur: **Lazer (SARL)  
13010 Marseille (FR)**

(72) Inventeur: **Pocachard, Roland  
13007 Marseille (FR)**

(74) Mandataire: **Marek, Pierre et al  
28, rue de la Loge  
B.P. 42413  
13215 Marseille Cedex 02 (FR)**

### (54) Panneau décor pour tablier de baignoire

(57) Panneau décor (2) destiné à recouvrir un support structurel (1), tel un tablier de baignoire, comprenant une feuille semi-rigide (3) comprenant sur une surface intérieure (4), destinée à venir en regard avec le support structurel (1), des moyens d'assemblage amovible (6-7)

avec le support structurel (1), comprenant un moyen d'accrochage (6) et un moyen élastique (7) compressible d'épaisseur (E), au repos, légèrement supérieure à l'épaisseur (E') du moyen d'accrochage (6), disposé sur la surface intérieure (4) dans des zones (8) non couvertes de moyen d'accrochage (6).

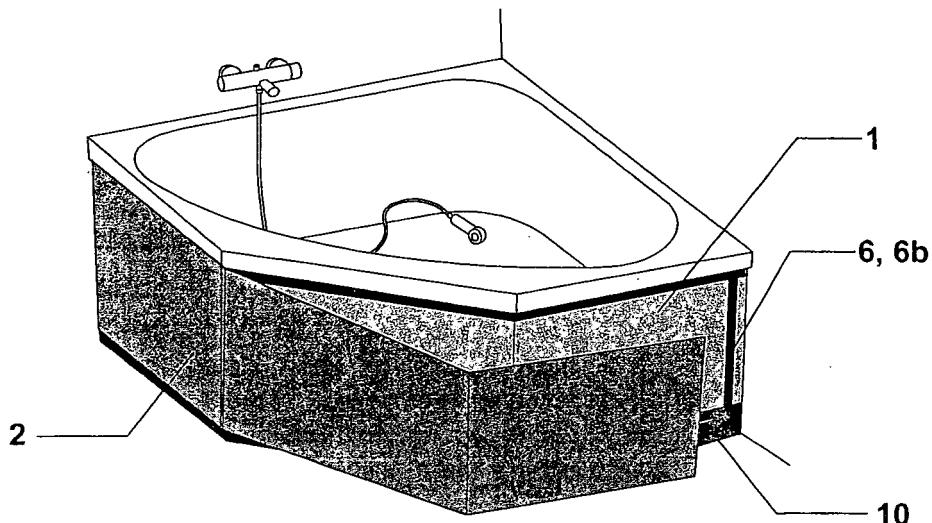


FIG. 14

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un panneau décor pour tablier de baignoire.

**[0002]** Dans le domaine du parement des baignoires de salles de bain, il est connu, afin de cacher le dessous de la baignoire jusqu'au sol, de réaliser un tablier de baignoire, sensiblement vertical. Ce tablier suit la périphérie de la baignoire et prend la forme, selon le cas, d'une paroi droite, présentant une, deux ou plus parties planes disposées à angles vifs ou encore d'une paroi courbe. Ce tablier est ensuite recouvert d'une finition de décor. Traditionnellement, le tablier est en bois ou maçonnié, et la finition décor consiste en un carrelage.

**[0003]** Un inconvénient d'un tel mode de réalisation, est qu'il nécessite une compétence technique particulière, tant pour maçonner que pour carreler, et ne peut être réalisé aisément par un particulier. Un autre inconvénient est l'aspect "définitif" d'une telle réalisation qui est généralement réalisée pour longtemps, sans possibilité simple de modifier les choix décoratifs initiaux. De plus, un tel tablier doit laisser un accès aux servitudes logées sous la baignoire, et une trappe de visite est généralement ménagée dans le tablier. Cette trappe est délicate à réaliser carrelée, et peu esthétique.

**[0004]** Des solutions existent pour permettre une réalisation simple du tablier sans compétence particulière.

**[0005]** Cependant, pour remplacer le décor carrelé du tablier, aucune solution n'existe à ce jour.

**[0006]** La présente invention remédie à ces différents inconvénients et propose un panneau décor destiné à recouvrir un support structurel, tel un tablier de baignoire, comprenant une feuille semi-rigide comprenant sur une surface intérieure destinée à venir en regard avec le support structurel, des moyens d'assemblage amovible avec le support structurel comprenant un moyen d'accrochage et un moyen élastique compressible d'épaisseur au repos au moins égale et, avantageusement, légèrement supérieure à l'épaisseur du moyen d'accrochage, disposé sur la surface intérieure dans des zones non couvertes de moyen d'accrochage.

**[0007]** Un tel arrangement combinant un moyen d'accrochage et un moyen élastique compressible permet avantageusement d'obtenir une fixation solide et contrainte qui réalise une bonne immobilisation de la feuille semi-rigide sur toute sa surface et une finition soignée sans risque de "claquement" de la feuille semi-rigide.

**[0008]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le moyen d'accrochage est constitué par un système de rubans ou bandes auto agrippantes connu en soi. Ce système comprend au moins une première bande auto agrippante partie velours (boucle), respectivement crochets, disposée sur ladite surface intérieure, en regard d'une seconde demie bande auto agrippante partie crochet, respectivement velours, disposée sur le support structurel et l'épaisseur au repos du moyen élastique est légèrement supérieure à l'épaisseur d'une bande auto agrippante complète assemblée.

**[0009]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le moyen d'accrochage comprend au moins une première bande magnétique, disposée sur ladite surface intérieure, en regard d'une seconde bande magnétique, complémentaire afin d'être attirée par ladite première bande magnétique, disposée sur le support structurel et où l'épaisseur au repos du moyen élastique est légèrement supérieure à la somme des épaisseurs des deux bandes magnétiques.

**[0010]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le moyen élastique est disposé sur toute la zone de surface intérieure non couverte par le moyen d'accrochage, ou sur la majeure partie de cette zone.

**[0011]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le moyen élastique est sécable et adhéré de manière à pouvoir être facilement découpé et ôté, afin de dégager une zone non couverte de moyen élastique.

**[0012]** Ceci contribue avantageusement à une mise en oeuvre aisée, par un particulier, sans nécessiter de compétence technique, avec des outils standard.

**[0013]** Selon une autre caractéristique de l'invention, certaines zones sont réservées, dès la fabrication, sans moyen élastique.

**[0014]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le moyen élastique est une mousse polyéthylène.

**[0015]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la feuille semi-rigide est réalisée dans un matériau pouvant être roulé selon un rayon de courbure de l'ordre du mètre.

**[0016]** Ceci permet avantageusement de suivre un tablier de baignoire courbe.

**[0017]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la feuille semi-rigide est réalisée dans un matériau pouvant être plié sans casser.

**[0018]** Ceci permet avantageusement de réaliser, en une partie, un décor comportant des arêtes droites, afin de suivre un tablier de baignoire prismatique.

**[0019]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la feuille semi-rigide est réalisée dans un matériau pouvant être plié sans que sa surface extérieure ne se déchire ou blanchisse.

**[0020]** Ceci garantit une finition esthétique.

**[0021]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la feuille semi-rigide est réalisée dans un matériau pouvant être coupé au cutter.

**[0022]** Ceci contribue avantageusement à une mise en oeuvre aisée, par un particulier, sans nécessiter de compétence technique, avec des outils standard.

**[0023]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la feuille semi-rigide comprend, sur une surface extérieure, un décor esthétique.

**[0024]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le panneau décor comprend encore une plinthe s'intercalant entre la feuille semi-rigide et le support structurel dans une zone sans moyen élastique, ladite plinthe présentant une épaisseur sensiblement égale à l'épaisseur du moyen d'accrochage.

**[0025]** D'autres caractéristiques, détails et avantages

de l'invention ressortiront plus clairement de la description détaillée donnée ci-après à titre indicatif en relation avec des dessins sur lesquels :

- la figure 1 illustre une baignoire prismatique rectangulaire équipée d'un tablier à deux faces,
- la figure 2 illustre une baignoire courbe équipée d'un tablier courbe,
- la figure 3 est une vue de la face interne d'un panneau décor selon l'invention,
- les figures 4 et 5 illustrent la suppression d'une portion d'extrémité du moyen élastique,
- les figures 6 et 7 illustrent la mise en place d'un moyen d'accrochage sur le panneau décor,
- la figure 8 est une vue partielle à caractère schématique illustrant le fonctionnement d'une bande auto agrippante,
- la figure 9 montre une baignoire courbe préparée à accueillir un panneau décor,
- la figure 10 représente une baignoire prismatique à trois faces préparée à accueillir un panneau décor,
- la figure 11 illustre la mise en place d'une plinthe,
- les figures 12 et 13 illustrent le pliage d'un panneau décor,
- la figure 14 illustre une phase de l'assemblage du panneau décor selon l'invention sur le support structural,
- la figure 15 est une vue partielle, à caractère schématique, illustrant la relation entre l'épaisseur du moyen d'accrochage et l'épaisseur du moyen élastique.

**[0026]** On se réfère auxdits dessins pour décrire un exemple de réalisation intéressant mais nullement limitatif du panneau décor pour tablier de baignoire selon l'invention.

**[0027]** Une baignoire peut prendre différentes formes et le panneau décor 2 selon l'invention peut être adapté à toutes ces formes. A titre illustratif les figures 1, 2 et 10 illustrent respectivement : une baignoire prismatique rectangulaire à deux faces apparentes, une baignoire courbe en quart de cercle, et une baignoire prismatique à trois faces. La forme de la section verticale d'une baignoire courbe, et le plus souvent complexe, nécessite la mise en place d'un tablier 1 présentant avantageusement une section verticale linéaire. En référence aux figures 1 et 2, présentant deux baignoires équipées de leur tablier 1, le tablier suit le contour de la baignoire dans le plan et réalise une fermeture sensiblement verticale sous la baignoire, jusqu'au sol.

**[0028]** Le support structural 1 que constitue ce tablier de baignoire 1, classiquement en bois, maçonnerie ou réalisé à partir de panneaux préfabriqués, est le plus souvent peu esthétique en ce qu'il laisse voir des éléments techniques tels que joints de maçonnerie ou éléments de fixation 13 apparents. La dissimulation de ces éléments techniques est communément obtenue en carrelant le tablier de baignoire 1.

**[0029]** L'invention propose une solution alternative, au moyen d'un panneau décor 2 destiné à recouvrir un support structural 1, tel un tablier de baignoire 1.

**[0030]** En se référant à la figure 3, ce panneau décor 2 est composé d'une feuille semi-rigide 3. Sur une surface intérieure 4, destinée à venir en regard avec le support structural 1, sont disposés des moyens d'assemblage amovible 6-7 avec le support structural 1. Selon l'invention, ces moyens d'assemblage amovible 6-7 comprennent, d'une part, un moyen d'accrochage 6 assurant la fixation proprement dite de la feuille semi-rigide 3 sur le support structural 1 et, d'autre part, un moyen élastique 7 compressible d'épaisseur E au repos légèrement supérieure à l'épaisseur E' du moyen d'accrochage 6.

**[0031]** Ceci est particulièrement illustré à la figure 15. Cette figure montre une feuille semi-rigide 3 et un support structural 1, tous deux munis d'un moyen d'accrochage 6 en deux parties 6a, 6b, avec, de plus, un moyen élastique 7 disposé sur la face interne de la feuille semi-rigide 3. Ces éléments sont présentés séparés en partie haute de la figure 15, et assemblés en partie basse. En partie haute, le moyen élastique 7 est au repos et présente une épaisseur E. En partie basse le moyen d'accrochage 6 est assemblé et présente une épaisseur E'. L'épaisseur E' du moyen d'accrochage 6 assemblé est légèrement inférieure à l'épaisseur au repos du moyen élastique 7 compressible. Ainsi l'assemblage, qui présente une épaisseur finale E', réalise avantageusement une compression du moyen élastique 7 qui voit son épaisseur au repos E réduite à une épaisseur E' inférieure.

**[0032]** Avant mise en place du panneau décor selon l'invention, le moyen d'accrochage 6 est disposé soit sur la surface intérieure 4 de la feuille semi-rigide 3, soit sur le support structural 1, soit encore, en deux parties en regard 6a-6b disposées, respectivement, sur la surface intérieure 4 de la feuille semi-rigide 3 et sur le support structural 1.

**[0033]** Le moyen élastique 7 est avantageusement disposé sur la surface intérieure 4 de la feuille semi-rigide 3, dans des zones 8 non couvertes de moyen d'accrochage 6.

**[0034]** Le moyen d'accrochage 6 peut comprendre différents dispositifs. Il peut comprendre par exemple un adhésif déposé sur une cale d'épaisseur E'. Il peut encore comprendre deux cales en regard d'épaisseur cumulée E', respectivement solidaires de la surface intérieure 4 de la feuille semi-rigide 3 et du support structural 1, un adhésif étant disposé entre ces deux cales. Selon un autre mode de réalisation, le moyen d'accrochage comprend au moins un bouton pression dont la partie male, respectivement femelle, est solidaire de la feuille semi-rigide 3 et dont la partie femelle, respectivement male, est solidaire du support structural 1. Le moyen d'accrochage peut encore comprendre tout moyen de fixation amovible tels des clips. Il est encore possible, de manière alternative ou complémentaire, d'employer des aimants ou des bandes aimantées. Ces bandes peuvent être continues, ou discontinues, ou encore constituées d'une sé-

rie d'aimants ponctuels.

**[0035]** Avantageusement, le moyen d'accrochage 6 est démontable.

**[0036]** Selon un mode de réalisation préférentiel, le moyen d'accrochage 6 est constitué par un système de bandes ou rubans auto agrippants connu en soi. Dans ce cas, le moyen d'accrochage comprend au moins une première bande 6a auto agrippante partie velours, respectivement crochets, disposée sur ladite surface intérieure 4 de la feuille semi-rigide 3, en regard d'une seconde demie bande 6b auto agrippante partie crochet, respectivement velours, disposée sur le support structuré 1. L'épaisseur E au repos du moyen élastique 7 est légèrement supérieure à l'épaisseur E' d'une bande auto agrippante complète assemblée 6, 6g.

**[0037]** Selon un autre mode de réalisation, le moyen d'accrochage 6 comprend au moins une première bande magnétique, disposée sur ladite surface intérieure 4, en regard d'une seconde bande magnétique, complémentaire afin d'être attirée par ladite première bande magnétique, disposée sur le support structuré 1 et où l'épaisseur E au repos du moyen élastique 7 est légèrement supérieure à la somme des épaisseurs des deux bandes magnétiques.

**[0038]** En se référant à la figure 8, est illustré un ensemble auto agrippant ou scratch, par exemple de type Velcro®. Un tel moyen d'accrochage est composé de deux bandes différentes. Une première bande 6c de type velours comporte des boucles fixées sur une face support 6e. Une seconde bande 6d de type crochet comprend des crochets fixés sur une face support 6f. Lorsque les deux demie bandes 6a, 6b sont mises en contact, les crochets viennent accrocher les boucles et assurent une fixation solide des deux demies bandes entre elles afin de créer un assemblage 6g ou bande auto agrippante complète assemblée 6g. Ladite fixation reste néanmoins démontable. Si l'on fixe, par tout moyen connu (agrafage, collage,...), la face support 6e sur un premier objet, par exemple un tablier de baignoire 1, et la face support 6f sur un second objet, par exemple un panneau décor 2, il est ainsi possible d'assembler ces deux objets de manière démontable.

**[0039]** De même lesdites bandes magnétiques peuvent être fixées sur leur support respectif par tout moyen connu.

**[0040]** En se référant aux figures 6 et 7, une première bande auto agrippante 6a peut être disposée sur la face intérieure 4 du panneau décor 2. Elle est disposée dans une zone 8 non couverte de moyen élastique 7, soit initialement découverte, soit réalisée en ôtant ledit moyen élastique 7. La première bande auto agrippante 6a est fixée à la surface 4 par sa face support 6e, 6f par tout moyen connu. Un mode particulièrement avantageux, afin de pouvoir être réalisé par un particulier, consiste à employer une bande auto agrippante, respectivement une bande magnétique, dont la face support 6e, 6f est adhésive. Comme illustré à la figure 6 une première bande auto agrippante 6a, respectivement une bande ma-

gnétique, est avantageusement disposée sur deux bandes horizontales situées en haut et en bas du panneau décor 2. Comme illustré à la figure 7 une première bande auto agrippante 6a, respectivement une bande magnétique, est encore avantageusement disposée sur deux bandes verticales situées aux extrémités du panneau décor 2. D'autres premières bandes 6a supplémentaires, respectivement bandes magnétiques, peuvent encore être disposées, notamment dans le cas de tabliers de baignoire 1 de grandes dimensions, par exemple au niveau des plis.

**[0041]** En se référant aux figures 9 et 10, une deuxième bande auto agrippante 6b, respectivement une deuxième bande magnétique, est disposée sur la face apparente du tablier de baignoire 1. Elle est disposée afin d'être placée en regard de la première bande auto agrippante 6a, respectivement première bande magnétique, lors de la mise en place du panneau décor 2.

**[0042]** Bien que l'on puisse indifféremment disposer la bande de type crochet 6d sur le panneau décor 2 ou sur le tablier de baignoire 1, un mode préférentiel dispose la bande de type crochet 6d sur le panneau décor 2.

**[0043]** En ce qui concerne les bandes magnétiques, elles sont magnétiquement complémentaires. Ceci signifie que la seconde bande magnétique est définie afin d'être attirée par la première bande magnétique. Ainsi les deux bandes magnétiques peuvent être constituée de deux bandes aimantées de polarités complémentaires afin d'être attirées l'une par l'autre ou encore d'une bande magnétique et d'une bande métallique afin de pouvoir être attirée par une bande aimantée. Quelle que soit leur type (aimantée polarité N, aimantée polarité S, métallique) les deux bandes magnétiques en regard peuvent indifféremment être disposées sur le support 1 ou sur le tablier 2.

**[0044]** Une réalisation, employant uniquement un ensemble constitué de deux bandes auto agrippantes 6a, 6b ou deux bandes magnétiques, pourrait suffire à fixer un panneau décor 2 sur un tablier de baignoire 1. Cependant l'épaisseur E' assez importante d'une telle bande auto agrippante 6, 6g, ou magnétique crée des vides 8 dans les zones non couvertes de bandes auto agrippantes ou magnétiques. Ces vides 8 présentent au moins deux inconvénients. D'une part ils constituent des caisses de résonance en cas de chocs sur le panneau décor 2. D'autre part un appui sur le panneau décor 2 dans ces vides peut provoquer un "claquement" et à tout le moins un enfoncement désagréable. Tout ceci contribue à donner une impression de mauvaise qualité du produit.

**[0045]** L'invention répond à ces inconvénients en remplissant ces vides par un moyen élastique 7. L'épaisseur E au repos du moyen élastique 7 est légèrement supérieure à l'épaisseur E' d'une bande auto agrippante complète assemblée 6, 6g ou de deux bandes magnétiques. Ainsi lorsque le panneau décor 2 est assemblé sur le tablier de baignoire 1, le moyen élastique 7 est légèrement comprimé. Ceci n'empêche pas la tenue de l'assemblage mais rigidifie l'ensemble, supprime les vides

entre le panneau décor 2 et le tablier de baignoire 1 et confère à l'ensemble un meilleur aspect esthétique, tactile et phonique.

**[0046]** Le moyen élastique 7 est disposé sur la surface intérieure 4 du panneau décor 2 dans des zones 8 non couvertes de moyen d'accrochage 6. De manière alternative, le moyen élastique 7 peut être mis en place sur le tablier de baignoire 1 dans les zones en regard.

**[0047]** Selon un mode de réalisation avantageux, le moyen élastique 7 est disposé sur toute la zone 8 de surface intérieure 4 non couverte de moyen d'accrochage 6, ou sur la majeure partie de cette zone.

**[0048]** En se référant maintenant aux figures 4 et 5, va être décrite une autre caractéristique avantageuse de l'invention. Le panneau décor 2 est réalisé dans des dimensions égales ou supérieures à celles des standards de tablier de baignoire 1. Il peut ensuite être recoupé aux dimensions permettant un recouvrement exact du tablier de baignoire 1, par le particulier ou l'installateur. Le moyen élastique 7 est mis en place sur la surface intérieure 4 de la feuille semi-rigide 3 de manière à pouvoir être coupé et ôté facilement. Ainsi le moyen élastique 7 recouvre des surfaces où il peut être utile. Cependant après mise aux dimensions, il est possible que ledit moyen élastique 7 soit présent sur des zones où il n'est pas souhaité, telles des zones où doit être disposée une bande auto agrippante 6a ou une bande magnétique. Le moyen élastique 7 est avantageusement sécable afin de pouvoir être coupé comme illustré à la figure 4 au moyen d'un simple cutter 11. Un trait de cutter 11 délimite ainsi une zone de moyen élastique 7 à supprimer.

**[0049]** Le moyen élastique 7 est encore collé sur la feuille semi-rigide 3, par exemple au moyen d'un adhésif léger, afin, comme illustré à la figure 5, de pouvoir être retiré au moyen d'une raclette 12, spatule ou autre outil courant équivalent.

**[0050]** Ainsi au moyen d'outils courants, un particulier peut dégager de manière simple des zones 9 non couvertes de moyen élastique 7.

**[0051]** Comme illustré à la figure 3, le moyen élastique 7 recouvre sensiblement toute la surface intérieure 4 de la feuille semi rigide 3. Cependant, il est possible de réserver dès la fabrication, des zones 9 dépourvues de moyen élastique 7. De telles zones correspondent, par exemple aux zones où l'on sait que sera disposée une bande auto agrippante 6a quelle que soit la découpe de mise aux dimensions, ou encore une zone correspond à la mise en place d'une plinthe 10.

**[0052]** Selon un mode de réalisation avantageux, le moyen élastique 7 est une couche d'épaisseur sensiblement constante de mousse élastomère, par exemple de mousse polyéthylène.

**[0053]** Une idée forte de l'invention est de pouvoir réaliser le panneau décor 2 couvrant un tablier de baignoire 1 d'une seule pièce, afin d'améliorer l'esthétique en réalisant un décor continu.

**[0054]** Pour cela, afin de répondre au besoin d'une baignoire courbe de courbure comprise entre 1 et 1,4 m, la

feuille semi-rigide 3 est réalisée dans un matériau pouvant être roulé selon un rayon de courbure de l'ordre du mètre.

**[0055]** De même afin de pouvoir s'adapter aux différentes formes de baignoires prismatiques, toujours avec une réalisation par un particulier, la feuille semi-rigide 3 est réalisée dans un matériau pouvant être plié sans casser. De même un pli ne doit pas entraîner de déchirure ou de blanchiment de la surface extérieure 5.

**[0056]** Un pliage est avantageusement préparé en réalisant au préalable au moins une fente sur la surface intérieure 4. Une telle fente permet de marquer le pli et de guider le pliage. Chaque fente contribue à réduire le rayon de courbure et la tension de la surface extérieure 5 au niveau du pli. La réalisation d'une telle fente permet de passer d'un rayon de courbure de l'ordre du mètre, à un rayon de courbure local au niveau du pli, de l'ordre du millimètre. Une unique fente est suffisante mais risque, de par un rayon de courbure très petit de faire apparaître un blanchissement préjudiciable de la surface extérieure 5.

**[0057]** Afin de remédier à cet inconvénient esthétique, en se référant aux figures 12 et 13, sont représentées les étapes d'un exemple de réalisation illustratif d'un mode de pliage préférentiel. La figure 12 montre une étape de préparation consistant à réaliser deux fentes aux moyens d'une pointe à tracer 14 ou d'un outil équivalent, parallèles et distantes d'environ 2mm, sur la surface intérieure 4, du côté intérieur au futur pli. La figure 13 montre l'étape de pliage proprement dite, réalisant un pli selon lesdites fentes.

**[0058]** La présence de fentes multiples permet de diviser par le nombre de fentes le rayon de courbure et la tension de la surface extérieure 5 au niveau du pli. La distance entre les fentes peut être adaptée, d'une part, en fonction du matériau constitutif de la feuille semi-rigide 3 et, d'autre part, en fonction du rayon imposé par le tablier de baignoire 1.

**[0059]** Afin toujours de permettre une mise en oeuvre simple, la feuille semi-rigide 3 est réalisée dans un matériau pouvant être coupé au cutter 11, afin qu'un particulier puisse réaliser lui-même la mise du panneau décor 2 aux dimensions du tablier de baignoire 1. Ceci réalise un produit "universel" ajustable par un particulier par simple découpe avec des outils simples.

**[0060]** Un matériau présentant ces caractéristiques est, par exemple, du polychlorure de vinyle (PVC) expansé.

**[0061]** En se référant maintenant à la figure 14, un panneau décor 2 est coupé aux dimensions du tablier de baignoire 1, plié conformément aux plis du tablier 1 de baignoire, équipé de premières bandes auto agrippantes 6a ou de premières bandes magnétiques d'un premier type, le tablier de baignoire 1 est équipé de secondes bandes auto agrippantes 6b ou de secondes bandes magnétiques d'un second type disposées en regards des premières bandes auto agrippantes 6a ou des premières bandes magnétiques. Le panneau décor 2 peut alors être

présenté devant le tablier de baignoire 1. Une simple pression manuelle principalement au niveau des bandes auto agrippantes 6a, 6b, ou des bandes magnétiques, réalise alors l'assemblage.

**[0062]** Tous les éléments, bandes auto agrippantes 6a ou bandes magnétiques et moyen élastique 7 sont disposés sur la face intérieure 4 de la feuille semi rigide 3.

**[0063]** La face extérieure 5 de ladite feuille semi rigide 3 est ainsi libre et peut accueillir un décor esthétique quelconque intégral ou collé sur la feuille semi rigide 3.

**[0064]** En se référant à la figure 11, il est possible d'ajouter au panneau décor 2 une plinthe 10. Cette plinthe 11 est avantageusement intercalée entre la feuille semi-rigide 3 et le support structurel 1. Elle peut être fixée, par tout moyen connu, par exemple collage, soit au tablier de baignoire 1, soit à la surface intérieure 4 de la feuille semi rigide 3. Selon un mode de réalisation avantageux, la plinthe 10 est placée dans une zone 9 sans moyen élastique 7. Son placement est facilité si elle présente une épaisseur sensiblement égale à l'épaisseur E' du moyen d'accrochage 6. La plinthe peut être réalisée en PVC expansé.

**[0065]** Il est ainsi obtenu une finition esthétique pour baignoire. Le panneau décor 2 cache tous les éléments techniques du tablier de baignoire 1. L'invention présente un rendu esthétique, tactile et phonique agréable. De plus, la fixation est démontable et repositionnable. Le panneau décor 2 est ainsi facilement interchangeable. Il est ainsi aisément de changer de décor au gré de ses envies décoratives.

**[0066]** Le fait que le moyen d'accrochage 6 soit démontable et repositionnable ou ajustable permet, de plus, de le mettre en place précisément, d'ajuster sa position, contribuant ainsi à la qualité de la finition.

**[0067]** Une éventuelle trappe de visite, réalisée dans le tablier de baignoire 1 peut être accédée en démontant le panneau décor 2. Ladite trappe de visite peut alors être réalisée de manière grossière, puisque dissimulée sous le panneau décor 2. Il n'est, de plus, pas nécessaire, contrairement au décor carrelé, de découper le panneau décor 2 pour assurer l'accès aux servitudes et ladite trappe reste avantageusement masquée. De plus, aujourd'hui, la trappe de visite, du fait de son handicap esthétique et de sa difficulté de réalisation reste unique. Le panneau décor selon l'invention permet avantageusement une multiplicité des trappes de visites. Ceci est particulièrement intéressant pour les baignoires dites "balnéo" pour lesquelles il y a besoin de plusieurs accès : par exemple au siphon, mais également aux autres organes techniques tels que le moteur, les buses. Ceci est particulièrement avantageux dans la mesure où il n'y a aujourd'hui aucun standard de localisation de ces éléments, ce qui fait qu'il n'est pas possible de prévoir la position des multiples trappes de visite.

## Revendications

1. Panneau décor (2) destiné à recouvrir un support structurel (1), tel qu'un tablier de baignoire, comprenant une feuille semi-rigide (3) comportant sur une surface intérieure (4), destinée à venir en regard avec le support structurel (1), des moyens d'assemblage amovible avec le support structurel (1), **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage amovible comprennent :
  - un moyen d'accrochage (6), et
  - un moyen élastique (7) compressible d'épaisseur (E), au repos, légèrement supérieure à l'épaisseur (E') du moyen d'accrochage (6), disposé sur la surface intérieure (4) dans des zones (8) non couvertes par le moyen d'accrochage (6).
2. Panneau décor selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le moyen d'accrochage (6) est constitué par un système de bandes auto agrippantes comprenant au moins une première bande (6a) auto agrippante partie velours, respectivement crochet, disposée sur ladite surface intérieure (4), en regard d'une seconde bande (6b) auto agrippante partie crochet, respectivement velours, disposée sur le support structurel (1) et où l'épaisseur (E), au repos, du moyen élastique (7) est légèrement supérieure à l'épaisseur (E') d'une bande auto agrippante complète assemblée (6, 6g).
3. Panneau décor selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le moyen d'accrochage (6) comprend au moins une première bande magnétique, disposée sur ladite surface intérieure (4), en regard d'une seconde bande magnétique, complémentaire afin d'être attirée par ladite première bande magnétique, disposée sur le support structurel (1) et où l'épaisseur (E), au repos, du moyen élastique (7) est légèrement supérieure à la somme des épaisseurs des deux bandes magnétiques.
4. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le moyen élastique (7) est disposé sur toute la zone (8) de surface intérieure (4) non couverte de moyen d'accrochage (6), ou sur la majeure partie de cette zone.
5. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** le moyen élastique (7) est sécable et adhéré de manière à pouvoir être facilement découpé et ôté, afin de dégager une zone (9) non couverte de moyen élastique (7).
6. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** certaines

zones (9) sont réservées, dès la fabrication, sans moyen élastique (7).

7. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** le moyen élastique (7) est une mousse polyéthylène. 5
8. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** la feuille semi-rigide (3) est réalisée dans un matériau pouvant être roulé selon un rayon de courbure de l'ordre du mètre. 10
9. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** la feuille semi-rigide (3) est réalisée dans un matériau pouvant être plié sans casser. 15
10. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la feuille semi-rigide (3) est réalisée dans un matériau pouvant être plié sans que sa surface extérieure (5) ne se déchire ou blanchisse. 20
11. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** la feuille semi-rigide (3) est réalisée dans un matériau pouvant être coupé au cutter. 25
12. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce que** la feuille semi-rigide (3) est réalisée en polychlorure de vinyle expansé. 30
13. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, **caractérisé en ce que** la feuille semi-rigide (3) comprend, sur une surface extérieure (5), un décor esthétique. 35
14. Panneau décor selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, **caractérisé en ce qu'il comprend** encore une plinthe (10) s'intercalant entre la feuille semi-rigide (3) et le support structurel (1) dans une zone (9) sans moyen élastique (7), ladite plinthe (10) présentant une épaisseur sensiblement égale à 45 l'épaisseur (E') du moyen d'accrochage (6). 40

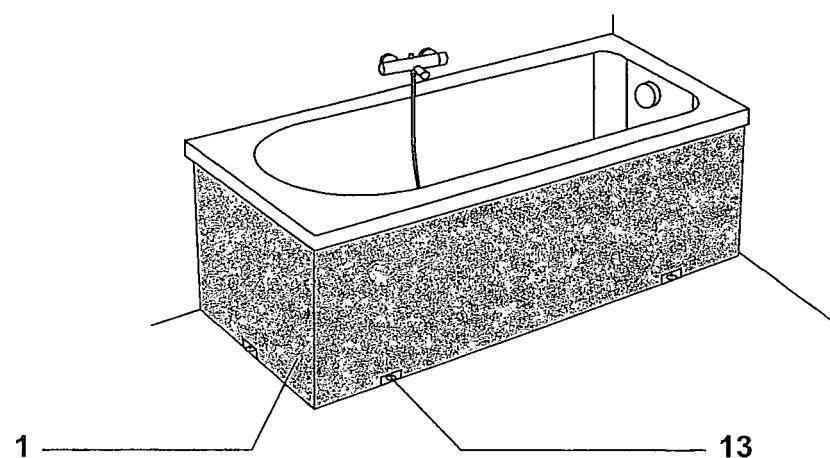


FIG. 1

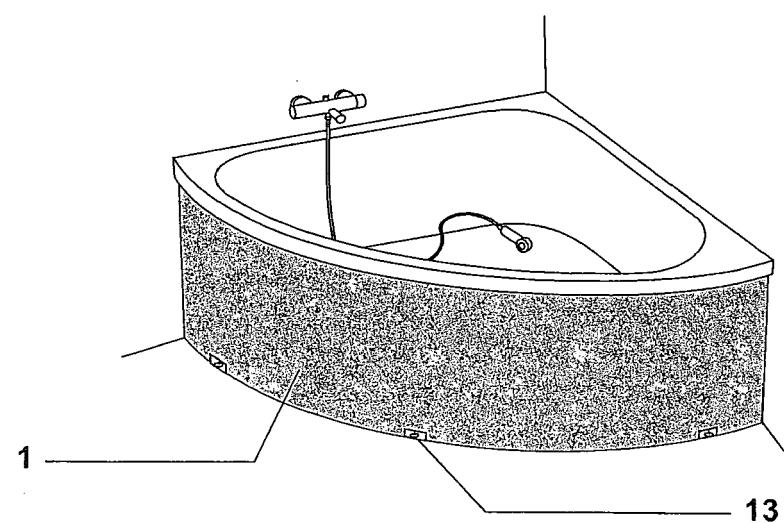
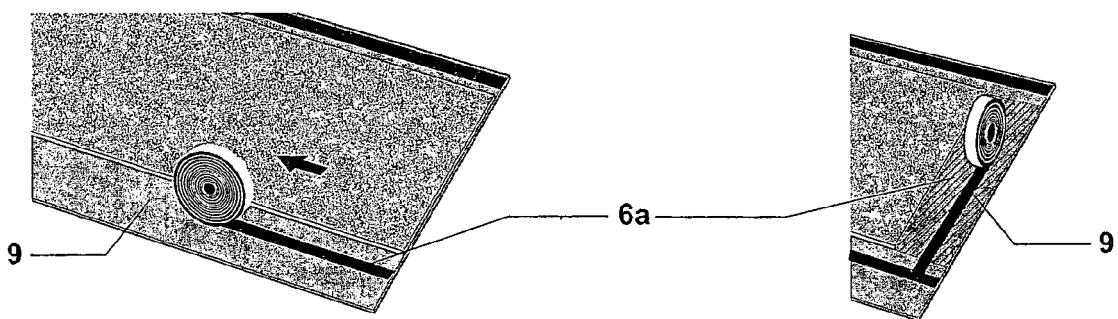
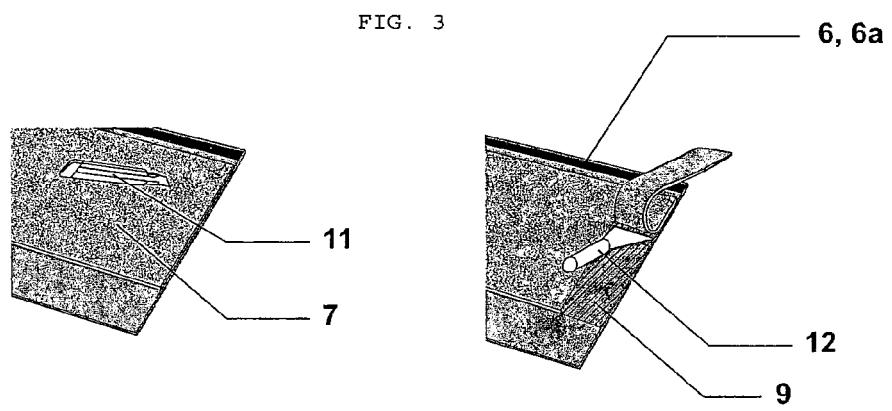
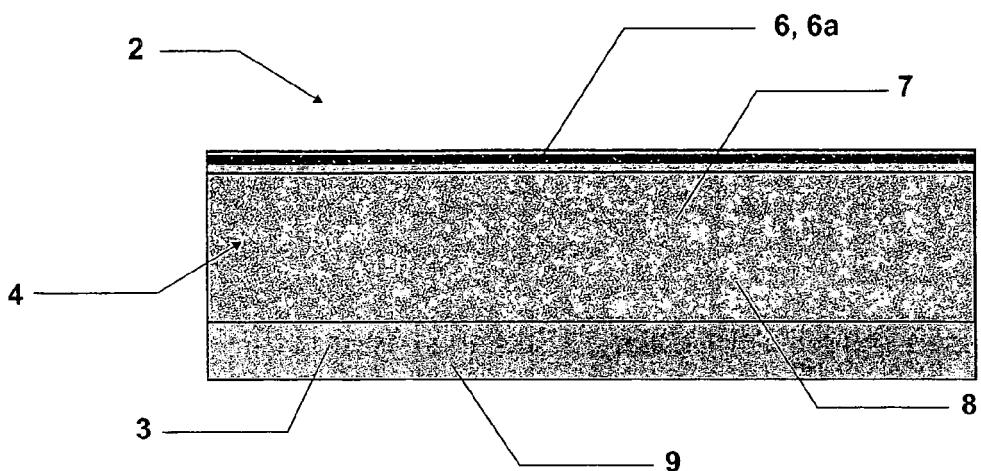


FIG. 2



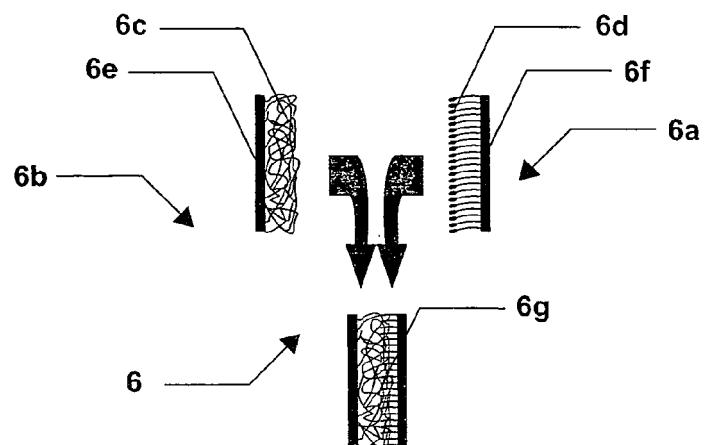


FIG. 8

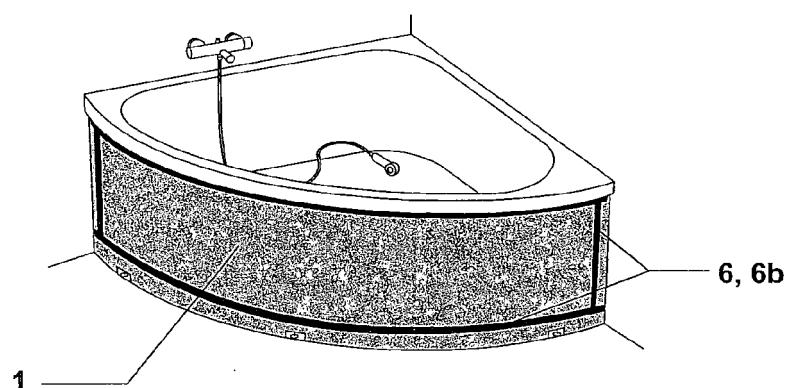


FIG. 9

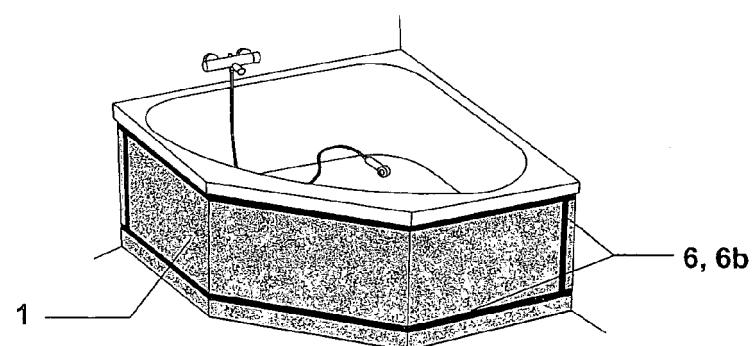


FIG. 10

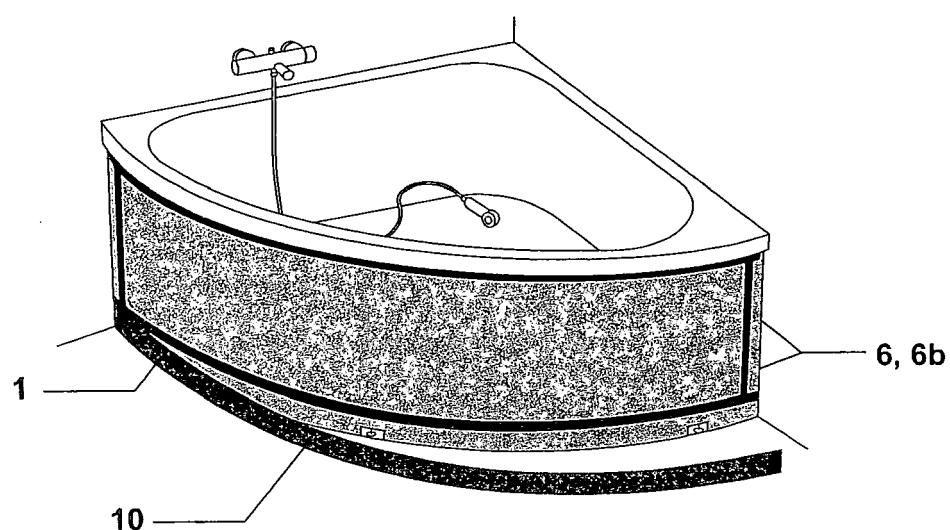


FIG. 11

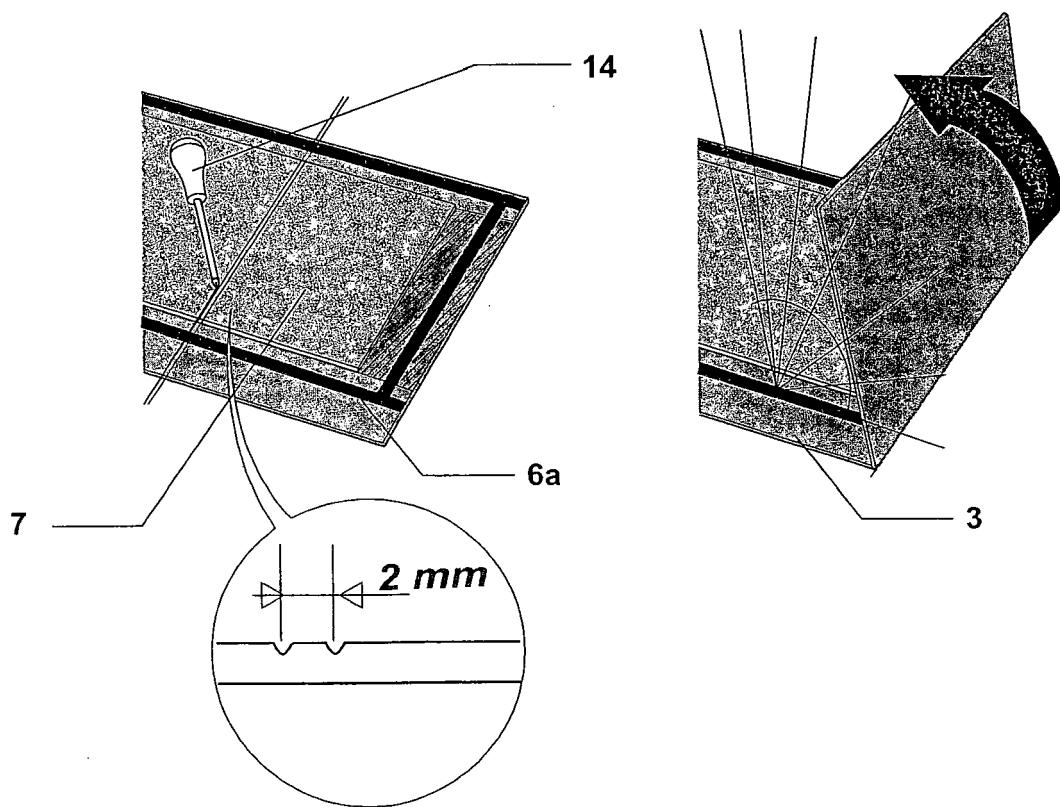


FIG. 12

FIG. 13

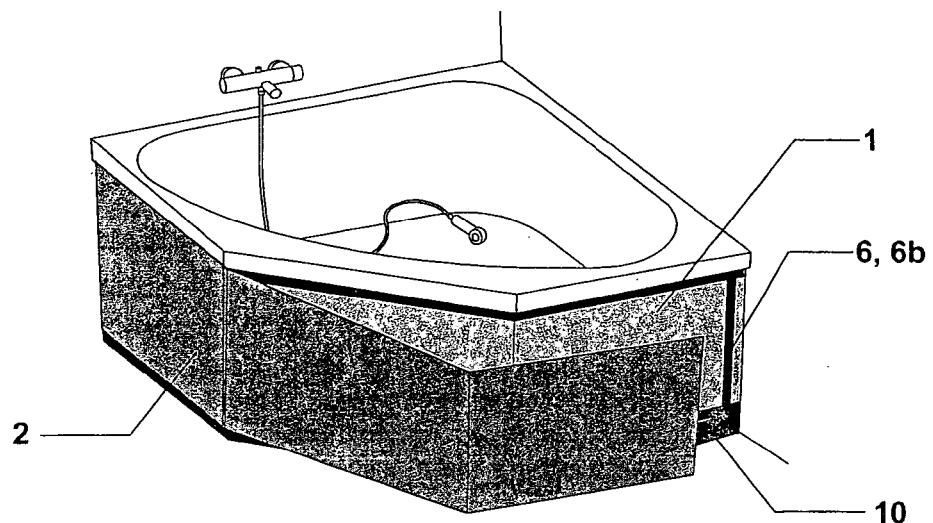


FIG. 14

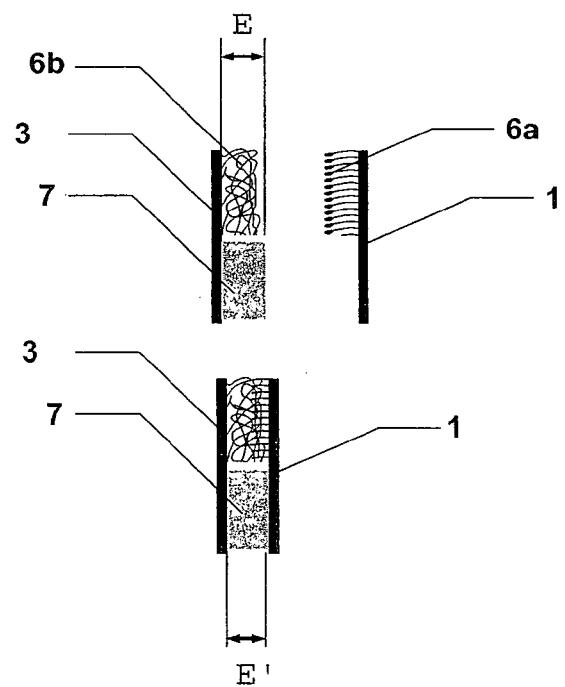


FIG. 15



## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 09 35 8009

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	DE 198 01 043 A1 (KALDEWEI FRANZ GMBH & CO [DE]) 22 juillet 1999 (1999-07-22) * le document en entier * -----	1,2,4, 8-11,13, 14	INV. A47K3/16
A	EP 1 201 170 A (KUNSTSTOFFTECHNIK SCHEDEL GMBH [DE]) 2 mai 2002 (2002-05-02) * colonne 1, alinéa 7 - colonne 2, alinéa 9 * * colonne 3, alinéa 18 - colonne 4, alinéa 20 * * colonne 5, alinéa 25 - colonne 7, alinéa 33; figures 1-4 * -----	1-3,13	
A	DE 296 06 541 U1 (HOESCH METALL & KUNSTSTOFFWERK [DE]) 7 août 1997 (1997-08-07) * page 3, ligne 9 - page 4, ligne 27 * * page 7, ligne 26 - page 11, ligne 19; figures * -----	1,2,13, 14	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47K
1	Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications		
	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	21 janvier 2010	Fajarnés Jessen, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 35 8009

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-01-2010

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19801043	A1	22-07-1999	AUCUN
EP 1201170	A	02-05-2002	DE 10051771 C1 20-12-2001
DE 29606541	U1	07-08-1997	AUCUN